



Respect – Responsabilité - Engagement

NORMES ET MODALITÉS D'application du régime pédagogique

2024-2025



École des Deux-Soleils
495, rue Gérin, Magog (QC) J1X 4B1
Téléphone : (819) 843-5666
Télécopieur: (819) 868-4173

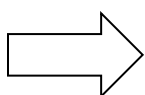
Qualité de la langue

Le français est la langue de toutes les communications. C'est la raison pour laquelle nous devons apporter une attention particulière à la qualité de la langue parlée et écrite. Plusieurs encadrements font état des obligations relatives à la qualité de la langue.

- La Loi sur l'instruction publique nous informe à l'article 22 : « Il est du devoir de l'enseignant de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée. »
- L'article 35 du régime pédagogique stipule que : « L'école doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans l'apprentissage et dans la vie de l'école, soit le souci de chaque enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de tous les membres du personnel de l'école. »

Il est important de préciser que les critères des cadres d'évaluation balisent le développement des compétences et des connaissances propres à chaque discipline. On ne peut donc pas pénaliser un élève dans une discipline autre que le français pour ses difficultés à lire, écrire ou parler la langue française.

Dans l'esprit du *Programme de formation de l'école québécoise*, la qualité de la langue doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considérée dans les résultats disciplinaires communiqués.



À l'école, nous accordons de l'importance à la qualité de la langue parlée et écrite dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation.

Cette norme est directement liée à la compétence « savoir communiquer ». Ceci implique que les enseignants de toutes les disciplines doivent être conscients qu'ils doivent enseigner des terminologies, des expressions, des mots de vocabulaire spécifique à leur discipline. Il est donc important d'enseigner l'étymologie de ces mots aux élèves parce que cela contribue à l'enrichissement de la langue courante et facilite le transfert des connaissances.

En cours d'apprentissage, les enseignants offriront une rétroaction régulière à l'élève au sujet de la qualité de la langue parlée et écrite

ENCASE



Entrée progressive des élèves du préscolaire

Les élèves du préscolaire 4 ans et du préscolaire 5 ans feront leur entrée à l'école de façon progressive. Le jour de la rentrée scolaire du 26 août, tous les élèves seront présents et participeront aux activités d'accueil prévues pour l'ensemble des élèves de l'école. La journée sera écourtée pour eux et se terminera à 13h00. Les élèves pourront retourner à la maison ou utiliser le SDG sans frais jusqu'à l'heure de fin des classes du primaire.

Pour les 4 journées suivantes, les groupes seront scindés en deux (groupe A et B) afin de permettre aux enfants d'être moins nombreux, facilitant ainsi leur processus d'adaptation au fonctionnement et à l'environnement scolaires. Les groupes A seront en classe pendant que les groupes B seront à la maison OU au SDG sans frais. Puis la situation inverse le jour suivant.

Groupe A	Mardi 27 août et Jeudi 29 août 2024
Groupe B	Mercredi 28 août et mardi 3 septembre 2024

Le mercredi 4 septembre, tous les élèves seront présents en classe selon l'horaire habituel.

Journées pédagogiques de la rentrée

Le service de garde de l'école sera fermé les 21, 22 et 23 août afin de permettre aux éducatrices d'assister aux rencontres d'accueil et d'arrimage de l'école, de participer aux formations obligatoires liées à leurs fonctions, d'organiser leurs locaux, de planifier et de préparer les activités pédagogiques du début d'année.

Le service de garde ouvrira ses portes le 26 août selon l'horaire habituel et accueillera les élèves inscrits.

Encadrements relatifs aux évaluations

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

La Loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique qui en découle sont très clairs sur l'importance de la présence de l'élève à l'école tout au long de l'année scolaire. Il est donc de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant fréquente assidument les 180 journées de classe prévues au calendrier scolaire.

En effet, ces 180 journées de classe sont nécessaires à la réalisation des activités d'apprentissage qui contribueront au développement des compétences attendues de chacune des matières du *Programme de formation de l'école québécoise* pour chaque année du cycle et de chaque ordre d'enseignement.

Cependant, nous reconnaissons qu'il peut arriver, pour des situations hors de son contrôle, que l'élève soit dans l'obligation de s'absenter de l'école.

Voici les motifs d'absence qui sont reconnus :



- Maladie;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation à un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure (peu probable au primaire)

Le parent qui choisit de retirer son enfant de l'école pour des motifs **non reconnus** le fait donc de façon libre et éclairée. Dans ce cas, aviser la direction, en tout temps.

AVANT D'ENVISAGER UNE ABSENCE PROLONGÉE POUR DES VACANCES FAMILIALES, DES TOURNOIS SPORTIFS OU AUTRES MOTIFS NON RECONNUS, BIEN LIRE LA PARTIE SUIVANTE :

Ce parent doit être conscient que l'obligation de l'école de dispenser des services éducatifs se limite à la présence de l'enfant en classe. **Le parent ne peut donc pas exiger de la part de l'école qu'elle mette en place des services éducatifs durant l'absence de son enfant pour des motifs non reconnus ou encore qu'elle lui fournisse des travaux ou des leçons à l'avance. L'enseignant n'est pas tenu de reprendre les notions vues pendant l'absence.**

Période d'examens :

- Si jamais l'absence se situe dans une période d'évaluations, l'élève ne reprendra pas son évaluation sauf si nécessaire pour compléter le bilan d'une étape. Si tel est le cas, les consignes seront abrégées et le contexte d'évaluation sera modifié.
- Une absence à un examen du MEES ou du Centre de services scolaire pour des motifs non reconnus entrainera automatiquement la note zéro. Cette note aura donc des impacts sur le résultat final au bulletin. Si l'élève s'absente pour des motifs reconnus, une pièce justificative sera exigée.

Isabelle Arguin
Directrice

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

PRÉSCOLAIRE 4 ans	Étape 1		Étape 2		Étape 3	
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année
Accroître son développement physique et moteur	X		X		X	
Construire sa conscience de soi	X		X		X	
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	X		X		X	
Communiquer à l'oral et à l'écrit			X		X	
Découvrir le monde qui l'entoure			X		X	

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

PRÉSCOLAIRE 5 ans	Étape 1		Étape 2		Étape 3	
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année
Accroître son développement physique et moteur	X	X	X	X	X	X
Construire sa conscience de soi	X	X	X	X	X	X
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	X	X	X	X	X	X
Communiquer à l'oral et à l'écrit	X	X	X	X	X	X
Découvrir le monde qui l'entoure			X	X	X	X

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

PREMIÈRE ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)			X	X	X	X	
	Lire (50%)	X	X	X	X	X	X	
	Communiquer oralement (20%)			X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)			X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Mobiliser sa compétence de textes entendus (60%)			X		X		
	Communiquer oralement en anglais (40%)			X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté								
Science et technologie								
Éthique et culture religieuse				X		X		
Arts plastiques		X		X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

* Épreuves uniques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)
10 % à la fin du 1^{er} cycle du primaire

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

DEUXIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X		X	X	
	Lire (50%)	X		X		X	X	
	Communiquer oralement (20%)			X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)			X		X	X	
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X		X		X	X	
Anglais, langue seconde	Mobiliser sa compétence de textes entendus (60%)			X		X		
	Communiquer oralement en anglais (40%)			X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté								
Science et technologie								
Éthique et culture religieuse				X		X		
Arts plastiques		X		X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

* Épreuves uniques du ministère de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur (MÉES)
10 % à la fin du 1^{er} cycle du primaire

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

TROISIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CSSDS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X		X		
	Lire (40%)	X		X		X		
	Communiquer oralement (20%)			X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X				X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)			X		X		
	Écrire des textes (15%)			X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté				X		X		
Science et technologie				X		X		
Éthique et culture religieuse				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

* Épreuves uniques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)
10 % à la fin du 2^e cycle du primaire

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

QUATRIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CSSDS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X		X		X
	Lire (40%)	X		X		X		X
	Communiquer oralement (20%)			X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X				X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)			X		X		
	Écrire des textes (15%)			X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté				X		X		
Science et technologie				X		X		
Éthique et culture religieuse				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)**

- 10 % à la fin du 2^e cycle du primaire

Épreuves du Centre de services scolaire des Sommets

- Indéterminé

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

CINQUIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CSSDS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X		X		
	Lire (40%)	X		X		X		
	Communiquer oralement (20%)			X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X				X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)			X		X		
	Écrire des textes (15%)			X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté				X		X		
Science et technologie				X		X		
Éthique et culture religieuse				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)**

- 10 % à la fin du 3^e cycle du primaire

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

SIXIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CSSDS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X		X		X
	Lire (40%)	X		X		X		X
	Communiquer oralement (20%)			X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			X		X		X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X		X		X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X				X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)			X		X		
	Écrire des textes (15%)			X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté				X		X		
Science et technologie				X		X		
Éthique et culture religieuse				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)**

- 10 % à la fin du 3^e cycle du primaire

